



Personnel d'accompagnement :

Une équipe soignante pluridisciplinaire (infirmier(e)s, agents de service hôtelier, aides-soignant(e)s, psychologue, médecin gériatre, animatrice, assistant social).

Période d'hébergement :

En fonction des besoins et des possibilités de la structure, de quelques jours à 90 jours consécutifs maximum sur l'année.

La date de sortie est programmée dès l'admission.

Selon votre état de dépendance (GIR), vous pouvez bénéficier d'aides.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au secrétariat de gériatrie, au service social ou au bureau des admissions du Centre Hospitalier de CREST.

Contacts :

Secrétariat de gériatrie | ☎ : 04.75.25.37.91
☎ : 04.75.25.65.61
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00)

Service social | ☎ : 04.75.25.37.94

Bureau des admissions | ☎ : 04.75.25.37.05
(du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00)

Cadres infirmiers référents :

Malika SALHI | ☎ : 04.75.25.37.63
Leila PERCHET | ☎ : 04.75.25.37.83

Pour toute demande d'inscription, vous pouvez remplir un dossier sur le site internet : <https://viatrajectoire.sante-ra.fr>

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS
CONTACTER**



Centre d'Hébergement Temporaire

Pour personnes âgées dépendantes



**EHPAD du CENTRE HOSPITALIER
RUE SAINTE MARIE
26400 CREST**

L'hébergement temporaire est une formule en EHPAD, qui peut répondre à deux objectifs :

- Proposer un répit à une prise en charge à domicile,
- Préparer progressivement la personne âgée à une entrée en établissement.

L'hébergement temporaire peut permettre :

- de rompre l'isolement,
- de pallier l'absence de l'entourage (départ en vacances, hospitalisation, ...)
- d'envisager des travaux de logement,
- de faire un essai de vie en collectivité.

Il est ouvert à des personnes de plus de 60 ans, présentant une ou plusieurs pathologies stabilisées.

Les 4 places d'accueil temporaire sont réparties dans les unités :

- le Pavillon Armorin II,
- les Jardins de la Tour,
- les Flamants Roses.

Une chambre individuelle agréable, aménagée est réservée dans chacun de ces services.



L'hébergement temporaire :

- soulage la prise en charge à domicile et permet de prolonger le maintien à domicile,
- permet des rencontres entre personnes âgées et l'entretien du lien social,
- bénéficie des animations du service.

Les prestations habituelles liées à la vie de l'établissement sont proposées (repas, soins d'hygiène, animations, soins infirmiers et relationnels, présence et disponibilité du personnel)

Des temps de rencontre avec le médecin gériatre, le cadre de santé, la psychologue, l'assistant(e) social(e) sont possibles sur demande.